

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil municipal qui sera tenue le 10 octobre 2023 à 19 h 30 à la salle Saint-François-Xavier située au 994, rue Principale à Prévost, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Numéro :	2023-0101
Adresse :	Lot vacant situé sur la rue des Fauvettes
Lot :	2 534 168 du cadastre du Québec
Objet :	• Autoriser l'aménagement d'une garçonnière dans une nouvelle habitation unifamiliale située sur un terrain ayant une superficie de 1 950,9 mètres carrés et desservie par un système autonome d'épuration des eaux usées au lieu que le bâtiment principal et la garçonnière soient raccordés au réseau d'égout sanitaire municipal pour un terrain ayant une superficie se situant entre 1500 mètres carrés et 2999 mètres carrés.

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c. A-19.1, tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné ce 20 septembre 2023.

Me Caroline Dion, notaire, OMA
Greffière